



Collectif d'animation urbaine
L'autre Montréal

Mémoire
sur le projet de
**POLITIQUE DU PATRIMOINE DE
LA VILLE DE MONTRÉAL**

Février 2005

1. Présentation du Collectif d'animation urbaine L'autre Montréal

Le Collectif d'animation urbaine L'autre Montréal est un organisme sans but lucratif fondé en 1983. L'autre Montréal est un organisme de formation, d'éducation populaire et d'animation socioculturelle qui veut favoriser l'implication active des citoyens en leur offrant des moyens et des occasions de mieux connaître et comprendre leur société, leur ville et leur milieu, par l'analyse des réalités et des enjeux sociaux et urbains, par la diffusion de l'histoire ouvrière et de la culture populaire, par la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine urbain. Son outil de diffusion des connaissances et de sensibilisation est la « découverte urbaine », une visite commentée de la ville, pédagogie d'immersion accessible à tous par laquelle les participants apprennent à lire l'histoire et l'évolution sociale sur les murs de la ville. Avec de petits moyens, L'autre Montréal rejoint tout au long de l'année plus de 10 000 personnes dans les milieux surtout montréalais de l'éducation, de la fonction publique, de l'action communautaire et dans le grand public.

Éduquer à la citoyenneté

L'autre Montréal a d'abord été créé comme outil de sensibilisation aux enjeux urbains qui, dans les années 1970-1980, touchaient les quartiers centraux montréalais. Dans un contexte de mutations brutales de l'économie et du cadre urbain qui déstructuraient plusieurs communautés et effaçaient des pans entiers du patrimoine de la ville, il devenait nécessaire de nommer ces phénomènes, d'en éclairer les causes et d'inviter la population à faire entendre sa voix et à passer à l'action.

À notre petite échelle et avec des moyens éminemment modestes, nous nous sommes inscrits dans cette mouvance associative et militante qui a dû trop souvent se confronter avec les pouvoirs publics pour protéger des milieux de vie et des richesses patrimoniales vouées à la destruction. Nous avons contribué à notre mesure à diminuer le niveau de tolérance de la population au saccage de la ville par la cupidité d'intérêts privés et l'aveuglement de responsables politiques et administratifs ; nous avons contribué aussi à augmenter la capacité de résistance des citoyens et à nourrir leur réflexion pour qu'ils osent imaginer une ville qui continue sa progression sans nécessairement le faire sur les ruines de son passé et l'expulsion des plus fragiles d'entre nous hors des cadres de vie de qualité.

La « découverte urbaine »

Notre moyen d'intervention, de sensibilisation et de réflexion devait être accessible à tous ; la « découverte urbaine » développée par L'autre Montréal, une visite commentée où l'on développe un thème en circulant dans la ville, est avant tout un outil d'éducation favorisant le développement d'une citoyenneté active, critique, créative et responsable. Les découvertes urbaines s'adressent à tous ceux et celles qui veulent réfléchir sur les grands enjeux sociaux et urbains actuels tout en s'appropriant l'histoire de la ville et en apprenant à lire son évolution dans ses espaces et son bâti. Mieux qu'un cours ou une conférence, les visites plongent dans les quartiers : cette pédagogie d'immersion, avec une approche rigoureuse mais dans un cadre « ludique », permet de révéler, d'expliquer et de commenter les réalités vécues par les Montréalaises et les Montréalais en les situant dans une perspective historique qui éclaire les situations actuelles.

Au service des Montréalais

Avec un catalogue de plus de 60 circuits offerts et de nombreuses créations sur mesure, L'autre Montréal anime annuellement entre 350 et 400 activités de sensibilisation et de formation qui rejoignent entre 10 000 et 12 000 personnes, essentiellement au sein de la population montréalaise.

Des étudiants de dizaines d'établissements collégiaux et universitaires, de nombreux groupes d'intervenants sociaux et de professionnels du secteur public, les membres de centaines d'associations, d'organisations communautaires, de syndicats, et des étrangers en mission d'étude ont pu ainsi s'immerger dans l'histoire et les réalités montréalaises. Depuis quelques années, L'autre Montréal adapte plusieurs de ses circuits pour rejoindre les jeunes des niveaux scolaires primaire et secondaire. Chaque été, un programme spécifique de sensibilisation au patrimoine rejoint le grand public.

Depuis 2000, plusieurs associations professionnelles de l'aménagement ont confié à L'autre Montréal la conception et l'animation de circuits de sensibilisation du public au design urbain. L'autre Montréal collabore aussi chaque année à l'Opération patrimoine architectural de Montréal et aux Journées de la culture.

L'autre Montréal est un de ces groupes communautaires montréalais voués à l'éducation au patrimoine qui, depuis des années, appellent à l'adoption d'une politique du patrimoine, à Montréal et au Québec.

2. Une politique attendue

L'autre Montréal salue l'initiative de la Ville de Montréal qui franchit une étape importante dans la réalisation de ses engagements en déposant ce projet de *Politique du patrimoine*. Nous voulons féliciter pour la qualité de leur travail les membres du Groupe conseil présidé par madame Chambers qui a préparé le terrain, ainsi que tous les professionnels et partenaires de la Ville qui ont participé à l'élaboration de ce projet.

Nous apprécions d'autant plus ce débat public en vue de l'adoption d'une politique, que le gouvernement du Québec qui a pourtant la responsabilité constitutionnelle de protection du patrimoine n'en finit pas depuis plusieurs décennies d'accoucher d'une politique du patrimoine qui puisse donner une vision cohérente à ses actes et à ceux des autres acteurs de la collectivité. Puisse Montréal servir d'exemple au gouvernement national.

C'est maintenant à nous, citoyens et citoyennes et membres d'organisations concernées par le patrimoine, de compléter le travail réalisé, et c'est en ce sens que nous allons contribuer au débat dans ce court mémoire.

Court mémoire, car nous ne pourrions pas nous prononcer sur l'ensemble du document comme nous l'aurions aimé. Les conditions précaires dans lesquelles agit notre organisme et la charge considérable de travail que nous devons supporter pour permettre la survie de notre mission d'éducation au patrimoine nous empêchent de disposer du temps et de l'énergie que nous espérons consacrer à cet exercice démocratique attendu depuis longtemps.

Nous comptons sur nos amis et partenaires du Réseau patrimoine Montréal, et plus particulièrement Héritage Montréal, pour aborder les sujets que nous sommes contraints de négliger et nous exprimerons plus tard, s'il y a lieu, les appuis que nous apporterons à certaines de leurs propositions les plus importantes.

Mais en toile de fond de notre mémoire comme de notre action au quotidien, nous tenons à renouveler notre adhésion à la *Déclaration québécoise du patrimoine*¹ et aux principes et définitions internationaux qu'elle contient.

¹ Voir en annexe.



En soulignant qu'elle a été adoptée par les participants du Sommet de Montréal en 2002, **nous recommandons que la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal fasse explicitement référence à cette déclaration qui relie nos efforts municipaux montréalais aux initiatives québécoises et étrangères développées dans le même esprit.**

Après avoir présenté quelques considérations générales sur le projet de *Politique du patrimoine*, nous nous concentrerons essentiellement sur les enjeux de la sensibilisation et ceux de la reconnaissance et du développement du mouvement associatif comme acteur important du patrimoine.

3. Considérations générales

Sur l'adoption d'une *Politique du patrimoine* :

Même s'il semble évident que la conclusion normale de l'exercice de consultation publique sur le projet de *Politique du patrimoine* conduise à l'adoption d'une *Politique du patrimoine*, notre expérience de citoyens ne nous permet pas de prendre cela pour acquis. On a trop souvent vu de telles démarches d'élaboration de politiques avorter sous divers prétextes ou concours de circonstances.



Nous recommandons instamment à la Ville de Montréal de procéder à l'adoption de la *Politique du patrimoine* avant les prochaines élections municipales de novembre 2005.

Sur la mise en œuvre de la politique :

La mise en œuvre de la Politique telle que présentée dans le projet de *Politique du patrimoine* nous semble peu précise (**chapitre 6 : Mise en œuvre, p. 77**). La préparation de plans d'action définissant les priorités, les responsabilités, les ressources, le calendrier, etc., devrait compléter la Politique.



Nous recommandons que la *Politique du patrimoine* contienne un plan de mise en œuvre détaillé ou du moins un engagement à produire un tel plan d'action dans un délais fixé à court terme.

Sur la coordination centrale de la mise en œuvre de la Politique :

Dans le processus de réorganisation politique et administratif du territoire de l'île de Montréal et avec les conséquences sur la Ville de Montréal qui en résultent, l'éclatement des responsabilités suscite une certaine inquiétude, notamment au niveau de la capacité des arrondissements de disposer d'une concentration suffisante d'expertises en patrimoine ou au niveau de la conservation à travers le territoire de la ville de critères unifiés de préservation ou de démolition du bâti par exemple.

Nous savons que l'objectif de la politique n'est pas de réorganiser les missions et actions des arrondissements et services de la Ville, mais nous savons aussi que la réussite de cette politique dépendra de la conviction avec laquelle les arrondissements et différents services s'en serviront comme cadre de référence, puisque contrairement au Plan d'urbanisme, la *Politique du patrimoine* n'aura pas de portée contraignante. Le Conseil du patrimoine et le nouveau Bureau du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine devraient représenter des lieux importants de coordination ; nous souhaitons que l'on précise leur rôle et leurs relations avec les autres acteurs internes à la Ville et les partenaires externes.



Nous recommandons qu'en matière de patrimoine, la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* s'appuie sur une coordination forte des services centraux de la Ville. À cet égard, il faudrait préciser le rôle des instances consacrées au patrimoine. Nous souhaitons également que la Ville de Montréal s'assure que cette politique « contamine » les orientations et les actions du conseil d'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Sur les territoires à haute valeur patrimoniale et... les autres :

Nous sommes prêts à reconnaître qu'il existe à Montréal des secteurs particulièrement denses en éléments patrimoniaux de qualité et qu'une attention particulière doit être consacrée dans la politique à ces territoires à « haute valeur patrimoniale » (rives, Vieux-Montréal, mont Royal, canal de Lachine, Havre de Montréal, îles Notre-Dame et Sainte-Hélène) (**chapitre 5.3.8 : Des territoires à haute valeur patrimoniale, p. 69-70**). Les abords du canal de Lachine nous semblent en effet particulièrement menacés autant par la destruction d'éléments importants du patrimoine industriel que par des constructions d'une désolante banalité.

Nous craignons pourtant que l'attention légitime qu'on leur porte éclipse les lieux patrimoniaux qui, par leur isolement, leur environnement consternant ou leur peu de visibilité, pourraient être rejetés aux « poubelles de l'histoire » (comme l'a été le vieux et superbe couvent Saint-Isidore de l'ancien Longue-Pointe, dont on a aboli la citation et qui a été démoli il y a quelques années). Au contraire, il faudrait consacrer à ces lieux les plus grands efforts de mise en valeur pour qu'on puisse, grâce à eux, sauver de la médiocrité certains secteurs de la ville.

Nous craignons aussi que l'on affiche toujours autant d'indifférence pour la disparition progressive d'ensembles urbains peu prestigieux mais témoins de grande valeur de leur époque (comme les anciennes maisons ouvrières de la rue Sébastopol à la Pointe Saint-Charles ou l'ancienne cité coopérative de Saint-Léonard).

Nous craignons également que, mis à part les abords du canal de Lachine, le patrimoine bâti des humbles – noyaux villageois et vieilles concentrations ouvrières – ne bénéficient pas de l'attention et de la reconnaissance qu'il mérite. Ce patrimoine, dont l'importance est souvent méconnue, est un témoin à « haute valeur » de la vie de la majorité de la population d'autrefois et un cadre de vie inspirant pour les citoyens d'aujourd'hui.



Nous recommandons que la *Politique du patrimoine*, quand elle porte une attention particulière à certains territoires à « haute valeur patrimoniale », veille à ne pas produire l'effet pervers de négliger ou d'oublier des bâtiments et des ensembles qui, à cause de leur moins grande notoriété et de leur dispersion sur le territoire, devraient au contraire bénéficier de tous les efforts de valorisation des pouvoirs publics.

Sur le patrimoine immatériel :

L'action patrimoniale du Collectif L'autre Montréal se situe principalement dans le domaine du patrimoine immatériel. S'appuyant dans ses activités sur le patrimoine bâti, archéologique, paysager, naturel, artistique et parfois mobilier, L'autre Montréal s'attache en effet particulièrement à l'histoire sociale et urbaine et à celle des mouvements sociaux. Nous voulons faire lire sur les murs et dans les espaces de la ville l'évolution des rapports sociaux, des idées, des valeurs, des formes d'organisations sociales et politiques, des formes de résistances populaires, des expressions diverses des classes sociales et des communautés culturelles et même des apports particuliers des femmes et des hommes. Nous voulons garder la mémoire des événements, des individus et des mouvements qui constituent cette chaîne ininterrompue de contributions à notre identité, à notre culture, à nos libertés et à nos droits actuels. Pour nous et pour ceux et celles qui nous demandent ces activités cela représente un patrimoine immatériel fondamental à collecter et à diffuser.

Nous sommes donc heureux de constater que le projet de *Politique du patrimoine* fait une place au patrimoine immatériel (**chapitre 5.3.6 : Le patrimoine culturel immatériel, p.66-67**). C'est parce que nous apprécions l'effort innovateur de reconnaissance patrimoniale dans la politique municipale que nous proposons d'en élargir la définition.. En effet, nous nous sentons à l'étroit dans les définitions fournies dans le projet de politique. Le patrimoine immatériel y est réduit au seul champ de la production culturelle, les traditions et le savoir-faire dans les arts et métiers, le folklore, la transmission orale de la culture populaire etc.

C'est surtout par la commémoration que le patrimoine immatériel lié à l'histoire sociale et politique est traditionnellement, mais trop discrètement, mis en valeur. Nous pensons que la mise en valeur du patrimoine socio-politique immatériel devrait être considérée au même titre que celle du patrimoine culturel immatériel. Il faut souligner l'apport considérable que pourrait représenter la multiplication des efforts et des initiatives de diffusion du patrimoine socio-politique immatériel à la formation civique du public qui ainsi pourrait découvrir plus facilement les fondements des institutions sociales et démocratiques de notre société.



Nous pensons que la *Politique du patrimoine* devrait encore élargir le concept de patrimoine immatériel aux traditions et savoir-faire plus sociaux, et que l'histoire de Montréal, et particulièrement l'histoire populaire des Montréalais les plus modestes qui ont été les acteurs majeurs de l'édifice social dont nous bénéficions, mérite une attention plus importante, au-delà des stratégies de commémoration.

Sur la commémoration :

L'autre Montréal apprécie particulièrement la place que le projet de *Politique du patrimoine* accorde à la commémoration (**chapitre 5.3.5 : La commémoration, p.65-66**). Nous appuyons donc les orientations visant à donner plus de cohérence aux différents gestes de commémoration.



Nous recommandons que la mise en place d'un programme de commémoration active se fasse en partenariat avec le milieu associatif.

Au niveau de la **toponymie**, nous avons plusieurs suggestions complémentaires au projet de Politique :

En 1987, la nouvelle Commission de toponymie s'engageait dans un exercice d'enrichissement de la toponymie montréalaise en puisant dans des domaines auparavant négligés comme l'histoire des femmes, de la classe ouvrière, des communautés ethnoculturelles et des Premières nations, et en ajoutant aux noms de personnes significatives, des lieux disparus, des métiers, des utilisations du sol, des événements, des valeurs, des œuvres culturelles, etc. Cet effort devrait être poursuivi, en collaboration avec les citoyens mais sans céder à la démagogie.



Nous recommandons de poursuivre les efforts de créativité, de diversification des sources d'inspiration et d'ajustement aux histoires locales et au patrimoine des quartiers dans la dénomination des sites et voies de Montréal.

Si la Ville de Montréal, assistée du Conseil du patrimoine, devra établir les principes et les modalités de l'attribution des nouvelles dénominations, elle est appelée dans l'immédiat à dégager un cadre pour résoudre les problèmes d'orientation, et leurs impacts au niveau de la sécurité publique, que ne manque pas de poser l'existence de nombreuses répétitions d'odonymes sur le territoire de la nouvelle ville.

Entre les principes de la Commission de toponymie du Québec qui recommande que chaque voie soit dénommée d'une façon distinctive dans chaque unité municipale pour des raisons de diversité culturelle et d'orientation aisée et sécuritaire, et l'attachement légitime des communautés locales pour des dénominations enracinées dans leur patrimoine culturel et leur quotidien, sans parler des problèmes du coût et du dérangement causés par d'éventuels changements de dénominations, la Ville devra adopter des axes de travail et effectuer des arbitrages délicats pour que cet exercice d'harmonisation toponymique contribue au projet stimulant d'une nouvelle association des communautés métropolitaines et ne devienne pas une occasion de polémiques stériles et de frustrations.



Dans le cadre de l'harmonisation des dénominations sur le territoire de la nouvelle ville de Montréal, nous recommandons de n'utiliser qu'avec la plus grande prudence le changement de dénomination d'une voie, et plutôt d'associer systématiquement le nom

d'arrondissement à ces dénominations (exemple : boulevard Saint-Joseph, Lachine ; boulevard Saint-Joseph, Plateau Mont-Royal ou boulevard Saint-Joseph, Rosemont).

La plaque indicatrice des noms de voies est souvent le premier et principal contact quotidien du citoyen, ou du visiteur, avec l'histoire de la ville et de la société. Pour remplir ce rôle de mémoire, cette évocation ou commémoration toponymique implique dans le public une base de connaissances historiques qui n'est pas partagée par tous. De plus, certaines traditions toponymiques propres au Québec masquent l'origine de très nombreuses dénominations par la sanctification des prénoms des personnages qu'on voulait honorer (la plupart des noms de saints utilisés dans la toponymie montréalaise ne font qu'indirectement référence à l'histoire de l'Église, mais sont plutôt des hommages auto-attribués aux propriétaires fonciers, spéculateurs ou promoteurs immobiliers du secteur de la rue !)

S'il est indispensable que Montréal mette à jour continuellement son répertoire historique de toponymie, l'enrichisse et le rende accessible électroniquement, il n'en reste pas moins que l'affichage toponymique dans la rue pourrait lui aussi devenir un véritable outil de sensibilisation et d'éducation à l'histoire, à la culture et au patrimoine par l'ajout d'un court descriptif qui donnerait un sens à la dénomination (exemple : rue Émile-Nelligan, poète 1879-1941). Cela se fait dans beaucoup de villes du monde et dans quelques villes du Québec ; cette introduction pourrait être progressive et au rythme des remplacements normalement effectués et se limiter aux principales intersections de chaque voie. Depuis plusieurs années, un très court texte explicatif a été introduit sur les pancartes des parcs au gré de leur restauration périodique ; cela a suscité beaucoup d'intérêt dans la population.



Nous recommandons d'introduire sur les plaques de rue un court descriptif qui donnerait un sens à la dénomination et en ferait un véritable outil de sensibilisation à l'histoire et au patrimoine.

4. La sensibilisation :

Si nous nous réjouissons de voir traiter la sensibilisation comme un élément important dans le projet de *Politique du patrimoine* (**chapitre 5.3.7 : La sensibilisation, p. 68-69**), nous aimerions que le texte de la Politique qui sera adoptée place cet enjeu de façon plus centrale et que la Ville y consacre des énergies et des ressources plus importantes qu'aujourd'hui.

Nous identifions deux enjeux importants où la sensibilisation du public au patrimoine peut avoir un rôle important : le **renforcement d'une identité collective** et le **développement d'une vigilance citoyenne**.

Citons le Groupe conseil :

- « *Ce n'est que dans la mesure où le patrimoine est présent dans les esprits qu'il peut être véritablement valorisé, respecté et conservé ; servir de pont entre les générations, en conjuguant en quelque sorte le passé et le présent ; revêtir une valeur éducative pour les jeunes ; devenir un repère important pour le nouvel arrivant ; et prendre une signification accrue pour tous, en tant qu'ancrage culturel majeur dans le contexte de la mondialisation. (...) Il est recommandé que la Ville de Montréal : (...) développe, en étroite collaboration avec les milieux patrimoniaux montréalais, des démarches de sensibilisation, en vue de **renforcer le sentiment d'identité collective** au sein de la nouvelle agglomération ; se dote d'un centre d'impulsion et de ressources en matière de développement de ces démarches et fasse largement appel aux nouvelles technologies.* »².

Nous endossons cette recommandation car la sensibilisation du public au patrimoine est un des éléments de construction d'une mémoire collective qui fait partie des bases du vivre ensemble. Connaître le passé permet de mieux comprendre le présent et d'oser des projets pour l'avenir : la sensibilisation au patrimoine nourrit les efforts vers une citoyenneté plus critique, créative et responsable.

- « *Dans toute intervention en matière patrimoniale, la perception que la population aura de ce patrimoine sera déterminante. Autant une perception négative peut entraîner une dévalorisation d'un objet, d'un site ou d'un savoir, autant une perception positive peut légitimer les ressources investies et ouvrir la porte aux retombées recherchées par l'intervention. L'appropriation du patrimoine contribue justement à l'enracinement de cette perception positive. Elle est elle-même intimement liée à la valorisation et à la sensibilisation effectuée à l'égard de celui-ci. (...) Il est recommandé que la Ville de Montréal fasse sienne la notion que l'appropriation populaire constitue une **assise essentielle à la reconnaissance et à la conservation du patrimoine** sous toutes ses formes ; »³.*

Nous endossons pleinement cette recommandation car la sensibilisation des citoyens au patrimoine est stratégique : si l'histoire de ces dernières décennies nous montre que c'est la pression citoyenne qui a amorcé et permis de mener à bien la plupart des démarches de protection du patrimoine, c'est cette même vigilance citoyenne, nourrie par de multiples activités de sensibilisation et d'éducation au patrimoine, qui donnera à la *Politique du patrimoine* sa pérennité et ses moyens d'action, au-delà des administrations qui se succéderont.

Ce sont souvent des menaces et même des désastres patrimoniaux qui ont sensibilisé citoyens, fonctionnaires et élus à la protection du patrimoine et ce parfois trop tard pour sauver l'élément déclencheur de cette prise de conscience. Pourquoi attendre les catastrophes pour se mobiliser, alors qu'un soutien consistant et continu aux organismes de développement des connaissances,

² Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine. Rapport du Groupe conseil, 2004, p. 12-13

³ Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine. Rapport du Groupe conseil, 2004, p. 115-16

d'éducation et de diffusion en patrimoine bâtira dans la population une solide et permanente mobilisation pour le patrimoine ?



Nous recommandons que la *Politique du Patrimoine* accorde un rôle central aux stratégies de sensibilisation et d'éducation au patrimoine et incite la Ville à fournir aux partenaires qui les portent les ressources et les conditions qui leur permettront d'accomplir leur mission.

5. Les partenaires associatifs dans le système d'organisation de l'action en patrimoine

Après lecture de la présentation de notre mission et de notre travail au début de ce mémoire, on comprendra facilement que nous sommes particulièrement satisfaits de voir que le projet de *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal met en évidence (**chapitre 2.3 : La contribution de la société montréalaise, p. 19-20**) la contribution majeure de la société montréalaise et tout particulièrement celle des groupes associatifs à l'émergence des préoccupations patrimoniales, par des débats, des mobilisations et des luttes, des démarches d'éducation populaire et de large diffusion des connaissances.

Ces comités de citoyens ou associations de résidents, ces sociétés historiques locales, ces mouvements montréalais et ces associations provinciales de défense et de promotion du patrimoine ont été et sont encore à l'origine d'une grande partie des stratégies les plus intéressantes en matière de connaissance, de reconnaissance, de sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine.

Si l'action du milieu associatif a été à la source de bien des actions en faveur du patrimoine, le « levain dans la pâte » comme le soulignait le Groupe-conseil dans l'énoncé d'orientation, il ne faudrait pas croire que son rôle se termine au moment où l'on observe que les pouvoirs publics prennent plus au sérieux leur rôle de protecteur du patrimoine ; le milieu associatif, c'est l'ingrédient secret qui empêche le pain de rassir !



Si nous insistons sur ce point, c'est que **nous désirons que la *Politique du patrimoine* prenne mieux acte l'importance de la contribution des organisations de citoyens et soit plus précise et plus généreuse dans les engagements qu'elle attribuera à la Ville au niveau de la reconnaissance, du soutien matériel et du financement de ce mouvement associatif actif dans le domaine du patrimoine.**

Nous nous réjouissons particulièrement de voir que le soutien au milieu associatif et le soutien au développement du Réseau patrimoine Montréal sont au cœur de la stratégie de sensibilisation et de diffusion visant à ce que la population s'approprie le patrimoine de la ville (**chapitre 5.3.7 : La sensibilisation, p.68-69**).

Nous apprécions aussi que le milieu associatif soit situé en bonne place parmi les partenaires sur lesquels la Ville est invitée à s'appuyer pour élargir le système d'organisation de l'action en patrimoine (**chapitre 5.1 : Le système d'organisation de l'action en patrimoine, p.47**).

Nous aimerions pourtant que la *Politique du patrimoine* s'engage un peu plus précisément que ce que propose actuellement le projet :

- (La Ville propose) « de poursuivre et d'élargir les collaborations avec le milieu associatif pour les activités de diffusion du patrimoine à l'exemple de l'Opération patrimoine architectural de Montréal avec Héritage Montréal ».

👉 **Nous recommandons, non seulement la poursuite de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM), mais le maintien de l'élargissement de son territoire à l'ensemble de l'île, malgré la scission de certains secteurs d'avec la nouvelle ville.**

👉 **Nous recommandons également que l'OPAM serve d'assise à de futures « Journées du patrimoine » qui intégreraient les autres dimensions du patrimoine.**

- (La Ville propose) « *de créer et de consolider de nouveaux partenariats avec le milieu associatif dans un souci de complémentarité des expertises. Par exemple, favoriser l'émergence et l'action d'organismes voués à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine dans les quartiers de Montréal et dans les secteurs de la ville qui en sont actuellement dépourvus en plus d'appuyer les initiatives du milieu associatif en matière de conservation, de gestion, d'éducation, de diffusion et d'exposition* ».

Nous appuyons cette orientation, mais nous voulons souligner que ce souci de favoriser l'action des mouvements associatifs sur tout le territoire implique une nouvelle fois une forte contribution des services centraux qui seuls seront capables d'avoir une vision d'ensemble des acteurs locaux, et qui seront plus à même de prendre en considération la réalité et les besoins des acteurs métropolitains comme L'autre Montréal.

- (La Ville propose) « *de renforcer le soutien du milieu associatif, notamment par le maintien et l'augmentation des enveloppes budgétaires et des programmes de subventions ainsi que par le développement de partenariats financiers avec les autres paliers de gouvernements* ».

Pour survivre, les organismes d'éducation en patrimoine sont obligés de multiplier les contorsions administratives pour rentrer de force dans des programmes de financement qui ne sont pas faits pour eux, parce que le ministère de la Culture et, jusqu'à présent, son partenaire municipal montréalais n'assument pas assez le leadership qui leur revient dans le développement d'une conscience patrimoniale dans la société québécoise et montréalaise. Le temps passé à solliciter les multiples officines gouvernementales, et à rechercher des sources d'autofinancement et des commandites qui n'affectent pas trop leurs missions et leurs objectifs d'accessibilité pour les publics moins fortunés, réduit d'autant le temps et l'énergie des membres des organismes pour réaliser leur mission première. C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir affirmer dans le projet de Politique du patrimoine une volonté politique d'offrir un soutien spécifique et conséquent aux organismes en patrimoine.

On sait que jusqu'à maintenant, le seul programme de soutien aux organismes d'éducation au patrimoine, géré par le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, n'a connu presque aucune croissance depuis plus d'une décennie, qu'il ne supporte que des projets et avec des montants maximum très modestes. En 2004, ce budget représentait 152 000 \$ et a permis de soutenir 18 projets d'organismes avec des montants de 2 000 à 10 000 \$ maximum. Ce programme, *Promotion des organismes en matière de patrimoine* (POMP), ne représente que 26 % du budget du programme *Soutien au développement des organismes culturels montréalais* et 7 % du budget global distribué aux organismes par le Service de développement culturel. Le programme POMP est entièrement financé par l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal et son enveloppe dépend donc actuellement du résultat des négociations entourant le renouvellement de l'Entente.

Le financement des organismes en matière de patrimoine est un financement annuel non récurrent de projets et non de fonctionnement : cela pouvait avoir un certain sens quand le fonctionnement de la majorité de ces organismes était uniquement basé sur le bénévolat et que leurs activités étaient ponctuelles et à portée limitée. Ce n'est plus le cas pour nombre d'entre eux, dont L'autre Montréal. Des programmations étendues sur toute l'année, des stratégies éducatives et de promotion à moyen et long terme, de la recherche et des activités de diffusion de plus en plus élaborées, etc., ce sont là des responsabilités assumées par les organismes et que le mode de financement ne reconnaît pas. Il faut que ces organismes puissent compter sur

une coordination permanente, des locaux et des instruments de travail à la mesure de leur contribution essentielle à la défense, à la mise en valeur et à l'interprétation du patrimoine. L'ajout au cadre actuel de financement par projets d'un volet de financement de fonctionnement pluriannuel (sur 3 ans par exemple) pour les organismes dont la mission, l'envergure et les activités le justifient s'impose sans délai.



Nous recommandons :

- **que l'unique programme de soutien aux organismes communautaires du patrimoine (*Promotion des organismes en matière de patrimoine, volet II du programme de Soutien au développement des organismes culturels montréalais*) bénéficie d'un budget plus généreux,**
- **que le budget bonifié de ce programme ne dépende pas du résultat des négociations périodique de l'Entente sur le développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et que la Ville s'engage, quelles que soient les circonstances, à assurer un budget adéquat à ce programme,**
- **que le maximum de 10 000 \$ pour une subvention de projet soit augmenté,**
- **que le programme de soutien réponde aussi aux besoins de fonctionnement des organismes comme le recommandait le Groupe conseil, afin de leur assurer la stabilité nécessaire à la continuité et la qualité de leur action. Ainsi, la *Politique du patrimoine* devrait offrir aux organismes un financement de fonctionnement pluriannuel.**



Nous recommandons que la Ville de Montréal développe avec les organismes du milieu associatif des ententes de service pour réaliser des activités cadrant avec la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* (en sensibilisation par exemple) et correspondant aux compétences de ces organismes.

Le soutien de la Ville aux organismes en patrimoine peut aussi se faire sous la forme de services ; l'accès privilégié, gratuit ou à bas loyer, à des locaux municipaux offrirait aux organismes de meilleures conditions de travail et la possibilité de consacrer plus d'investissements à leurs activités.

Dans le cadre de cet accès des groupes en patrimoine à des locaux municipaux, il pourrait être intéressant que la Ville procède progressivement à l'acquisition et à la restauration d'édifices significatifs du patrimoine populaire particulier à chaque quartier et représentatifs à l'échelle de la ville tout entière de toutes les périodes de l'évolution du bâti montréalais. Rattaché éventuellement au Centre d'histoire de Montréal et géré en collaboration avec les groupes en patrimoine, ce réseau d'édifices combinerait une action significative de soutien à ces organismes avec un « musée » d'architecture populaire⁴ étendu sur tout le territoire montréalais et avec un puissant outil d'éducation du public (des propriétaires particulièrement) en présentant en permanence des modèles de restauration et de conservation d'un patrimoine actuellement très menacé. Une pierre... trois coups !



Nous recommandons que les organismes communautaires en patrimoine bénéficient d'un accès privilégié à des locaux municipaux ; dans le cas de locaux situés dans des édifices patrimoniaux, ils pourraient éventuellement assurer une partie de la mise en valeur en plus de leur mission spécifique.

Soutenir les organismes en patrimoine, c'est aussi lever les barrières qui freinent leur développement et enlever les bâtons de leurs roues. Nous voulons ainsi signaler la contradiction entre les efforts de la Ville pour encourager le développement des organismes d'éducation au patrimoine et certaines réglementations peu subtiles qui en font des hors-la-loi.

⁴ À New York, *The Lower East Side Tenement Museum* offre au public la visite d'un édifice à logements du 19^e siècle (97, Orchard Street) qui logeait des immigrants de la classe ouvrière.

Le *Règlement sur les guides touristiques* dont les dispositions actuelles englobent les activités de sensibilisation et d'éducation au patrimoine sur le terrain (visites commentées), les animateurs de ces activités et les organismes du patrimoine qui en sont les organisateurs, leur imposent des contraintes et des obligations sans rapport avec leur mission. Alors qu'une conférence patrimoniale dans une salle et avec des diapositives n'est soumise à aucune réglementation, cette même conférence *in situ* tombe sous la réglementation touristique, réglementation incompatible avec la mission, les objectifs, le fonctionnement, le recrutement des associations en patrimoine.

Il est impératif de distinguer les activités d'éducation au patrimoine des activités touristiques, de confirmer l'identité propre des organismes du patrimoine, de leurs activités et de leurs animateurs par des procédures simples d'accréditation municipale.



Nous recommandons qu'à des fins de réglementation, la Ville de Montréal distingue clairement les organismes d'éducation au patrimoine des entreprises touristiques et distingue également les animateurs et les animatrices bénévoles ou salariés de ces organismes des guides touristiques ; que la Ville dégage ainsi ces organismes et ces animateurs de la réglementation sur les guides touristiques, pertinente pour cette industrie mais inappropriée à la mission du milieu associatif d'éducation au patrimoine.

- (La Ville propose) « de soutenir le Réseau patrimoine Montréal dans son développement ».

L'autre Montréal a appuyé dès le départ la mise sur pied du Réseau patrimoine Montréal recommandé par le Sommet de Montréal de 2002. Ce réseau se veut un **réseau d'acteurs** en patrimoine (connaissance en partage ; vision commune ; formules de concertation ; projets, moyens et outils d'intérêt commun) ; un **réseau d'information** sur le patrimoine (acquisition de connaissances ; diffusion ; animation ; Internet ; Grand calendrier du patrimoine ; relations avec les publics) ; un **réseau de lieux** du patrimoine (patrimoine construit ou aménagé ; paysages ; traces et témoins des activités humaines ; lieux de mémoire passée ou vivante ; sites d'intérêt écologique ou scientifique). Malgré cet intérêt, L'autre Montréal n'a pu apporter sa contribution à ce réseau à la hauteur de ce que nous voulions, car la précarité de notre organisme a limité notre participation.



C'est pourquoi, nous réitérons notre recommandation à l'effet que la Ville de Montréal soutienne financièrement le fonctionnement des groupes en patrimoine afin de leur permettre de prendre toute leur place dans les forums, les lieux de concertation et les partenariats avec les pouvoirs publics et d'y participer pleinement. Nous recommandons également que la Ville de Montréal appuie le développement du Réseau patrimoine Montréal et lui accorde les ressources permettant à ses membres de s'impliquer pleinement, et en coordination, à la réalisation de la *Politique du patrimoine*.

ANNEXE

DÉCLARATION QUÉBÉCOISE DU PATRIMOINE : *Notre patrimoine, un héritage à partager*

(ratifiée par l'Assemblée du Forum québécois du patrimoine à Québec, le 15 avril 2000)

Préambule

À la croisée des cultures, sur le continent nord-américain, la société québécoise se veut ouverte sur le monde. Comme toute société moderne, elle réaffirme constamment ses valeurs profondes et ses consensus culturels, au-delà des impératifs économiques et de l'évolution du rôle de l'État. Notre société fonde son développement sur ses acquis et sur sa vision de l'avenir.

Le Québec reconnaît de mieux en mieux la richesse et l'importance sociale et culturelle de son patrimoine. Il dispose de lois et de règlements ainsi que d'institutions publiques, d'organisations communautaires, de réseaux associatifs et d'expertises vouées à sa conservation et à sa diffusion. De nombreux citoyens apprécient leur patrimoine, en constatant l'abondance et saisissent les enjeux qu'il soulève. De plus en plus, la population souhaite participer directement aux décisions publiques plutôt que d'être réduite à réagir à la pièce ou en situation de crise.

Malgré ces progrès, le patrimoine est constamment menacé et beaucoup reste à faire.

Déclaration

Notre patrimoine est un **héritage**. Il nous est confié par les individus et les sociétés qui nous ont précédés. C'est en évitant son appauvrissement et en l'enrichissant de nos créations que nous le transmettons aux générations à venir.

Notre patrimoine est un **témoignage**. À travers lui, les sociétés, les groupes et les individus qui nous ont précédés nous parlent de leur mode de vie, de leurs valeurs et de leurs réalisations. Le patrimoine porte et partage la mémoire, la culture et l'histoire.

Notre patrimoine est une **richesse** matérielle – archives, objets, œuvres d'art, bâtiments, sites, paysages – autant qu'immatérielle – traditions, savoir-faire, langues, institutions. Notre patrimoine, ce sont aussi nos milieux de vie, nos régions, nos villes, nos villages et nos campagnes.

Notre patrimoine est un **fondement de notre culture et de notre identité**. Il nous informe, inspire nos choix et nos créations. Il forme un environnement culturel, complexe et diversifié, qui donne un sens aux lieux que nous habitons et que nous parcourons.

Nous affirmons notre droit à la mémoire et notre devoir de respect envers les gens, les lieux et les objets qui en sont porteurs.

Nous affirmons l'importance et la signification de notre patrimoine pour la société et pour chacune des personnes qui la composent.

En conséquence, nous reconnaissons que :

- Notre patrimoine se présente sous des formes riches et diversifiées, matérielles et immatérielles, grandioses ou modestes, toutes reliées entre elles ;
- Notre patrimoine est source d'identité, de connaissance et de plaisir, un apport essentiel à la qualité de nos vies et à la vitalité de notre société et de notre économie, et une ressource culturelle précieuse pour tous, en particulier les jeunes ;
- Notre patrimoine, dans ses particularités et sa diversité, fait partie de l'héritage culturel de l'humanité, contribue à son enrichissement et appelle ainsi aux échanges et à la solidarité entre les cultures ;
- Notre patrimoine constitue un environnement culturel complexe et fragile que nous sommes responsables, collectivement et individuellement, de préserver de l'appauvrissement et de l'oubli, de valoriser et d'enrichir pour notre bénéfice et pour celui des générations auxquelles nous le léguerons.

Nous nous engageons à :

- Mieux connaître et comprendre notre patrimoine dans sa diversité, de façon à éclairer les choix et les gestes qui le concernent ;
- Poser avec une compétence fondée sur l'éducation et la recherche, les gestes nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine ;
- Faire connaître et apprécier le patrimoine afin de renforcer le sentiment de responsabilité des individus, de la collectivité et des pouvoirs publics à son égard ;
- Agir de manière réfléchie et respectueuse, en accordant priorité au bon usage du patrimoine, aux actions continues de prévention et au développement des outils et des méthodes nécessaires à cette fin ;
- Susciter, soutenir et encourager la collaboration entre les acteurs que sont les individus, les associations, les institutions et les pouvoirs publics d'ici et d'ailleurs pour la défense, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine ;
- Diffuser et promouvoir la présente Déclaration et ses principes.